



mon employeurs me paye avec des chèques impayés !

Par **hennessy**, le **09/12/2010** à **18:51**

bonjour ,

je travail dans une auto école depuis le mois de septembre 2010 , et mon employeur me verse mon salaire par chèque .

Au mois d'octobre mon chèque a été refusé car il n'y avait pas d'argent sur le compte . je suis resté jusqu'au 20 sans salaire . et ce mois rebelotte ! la banque m'a dit que je pouvais etre interdit bancaire pour 5 ans .

mon employeur va me régler demain ! mais je trouve sa inadmissible et je me sens humilié vis a vis de ma banque en vers qui je n'ai jamais eut de problème ! ai je des droits ? que dois je faire pour ne plus que sa arrive ? merci d'avance

Par **P.M.**, le **09/12/2010** à **19:35**

Bonjour,

L'employeur doit vous dédommager de tous les frais et agios bancaires occasionnés mais effectivement si cela fait que vos propres chèques deviennent sans provision cela peut vous mettre en interdit bancaire...

Si la situation perdure, vous pourriez demander la résiliation judiciaire du contrat de travail aux torts de l'employeur ou, même ce qui est plus risqué prendre acte de la rupture du contrat de travail...

Par **hennessy**, le **09/12/2010** à **19:41**

ok je comprend ! merci beaucoup

je trouve quand meme très byzarrer qu'il n'y a pas d'argent pour me payer quand je leur fait 20000 e de chiffre d'affaire par mois et qu'ils me mettent la pression pour que l'argent rentre !